

**COMPTE-RENDU SUCCINT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le trente septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Alain VALLAEYS, Maire,
En suite de convocation en date du 26 septembre 2013
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 11

Etaient présents : Alain VALLAEYS, Olivier DUBREUCQ, Odette FAVIER, Louis LAMBELIN, Raymonde PROOST, Serge COISNE, Roger DESRAMAUX, Françoise DEVENDEVILLE, Gauthier DUMOULIN, Xavier GIRARD, Gilles RONSE

Absents ayant donné procuration : Philippe LAQUAY-PINSET, Catherine BIGO, Antonio CONTRAFATTO, Anne SEILLÉ, Thérèse SPRIET

Absent excusé : Nicolas CUVELIER, Christian LELEU

Secrétaire de séance : Gauthier DUMOULIN

Ordre du jour :

- Demande de fonds de concours auprès de la CCPP pour la construction des ateliers communaux ;
- Demande de fonds de concours auprès de la CCPP pour la création de cheminements piétons le long de la Rue Verte ;
- Questions diverses

I – Demande de fonds de concours auprès de la CCPP pour la construction des ateliers communaux

Le Conseil municipal a émis le souhait de construire de nouveaux ateliers communaux, plus conforme à l'hygiène et au confort de notre personnel ainsi qu'à l'importance de notre matériel. L'architecte Louis DUMON, désigné pour l'étude et la maîtrise d'œuvre du projet, a estimé ce projet à 280 000,00 € HT maximum. Cependant, au vu de notre budget, cette réalisation ne saurait être mise en œuvre sans subventionnement.

Aussi le conseil municipal sollicite-t-il de la CCPP une subvention au titre d'un fonds de concours pour l'exécution de ce projet.

Vu la participation apportée aux communes par le Communauté de communes du pays de Pévèle dans le cadre d'investissements, sous forme de fonds de concours,

Vu le montant à disposition de la commune pour financer un investissement,

Considérant le besoin de financement dans le cadre du projet de construction des ateliers communaux,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- L'autoriser à déposer un dossier de demande de versement d'un fonds de concours accordé à la commune par la CCPP, soit 108 033,50 €
- De l'autoriser à signer la convention entre la commune et la CCPP

Il adopte par ailleurs le plan de financement suivant :

Dépenses

Coût HT du projet de construction des ateliers communaux (travaux uniquement)	280 000,00 €
Coût de la maîtrise d'œuvre (7,69 % du HT)	21 532,00 €
Bureau de contrôle technique	6 860,00 €
Etudes préalables	5 675,00 €
Total des dépenses : Coût HT du projet	314 067,00 €
TVA (19,6 %)	61 557,13 €
Total des dépenses : Coût TTC du projet	375 624,13 €

Recettes

DETR 35 % du HT des travaux uniquement	98 000,00 €
Fonds de concours CCPP	108 033,50 €
Autofinancement	169 590,63 €
Total des recettes	375 624,13 €

II – Demande de fonds de concours auprès de la CCPP pour la création de cheminements piétons le long de la rue Verte

Le Conseil municipal a émis le souhait de réaliser des cheminements piétonniers le long de la rue Verte afin d'assurer une meilleure sécurité de la circulation piétonne. L'entreprise Eurovia, attributaire du marché, s'est engagée sur un montant de travaux de 78 000 € HT, auxquels il convient d'ajouter les 5 000 € HT de mission de maîtrise d'œuvre de la société BGI3E.

Aussi le conseil municipal sollicite-t-il de la CCPP une subvention au titre d'un fonds de concours pour l'exécution de ce projet.

Vu la participation apportée aux communes par le Communauté de communes du pays de Pévèle dans le cadre d'investissements, sous forme de fonds de concours,

Vu le montant à disposition de la commune pour financer un investissement,

Considérant le besoin de financement dans le cadre du projet de construction des ateliers communaux,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- L'autoriser à déposer un dossier de demande de versement d'un fonds de concours accordé à la commune par la CCPP, soit 34 625 €
- De l'autoriser à signer la convention entre la commune et la CCPP

Il adopte par ailleurs le plan de financement suivant :

Dépenses

Coût HT du projet de cheminements piétons (travaux uniquement)	78 000,00 €
Coût de la maîtrise d'œuvre	5 000,00 €
Total des dépenses : Coût HT du projet	83 000,00 €
TVA (19,6 %)	16 268,00 €
Total des dépenses : Coût TTC du projet	99 268,00 €

Recettes

Amendes de police 2013	13 750,00 €
Fonds de concours CCPP	34 625,00 €
Autofinancement	50 893,00 €
Total des recettes	99 268,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Vu, le Maire,
Alain VALLAEYS*